

[Text]

Mr. McKinnon: You would not care to make a general statement as to their capability under the present circumstances of their being able to accomplish anything they set out to do?

Mr. Andrew: If you do not mind, Mr. Chairman, I would rather duck for shelter on that until all the evidence is considered to be in.

Mr. McKinnon: Thanks, Mr. Chairman.

The Chairman: We are through with the first round. May I ask you a question, Mr. Andrew? Would you have any last minute news of what is going on at the Paris conference right now that you could tell the committee?

Mr. Andrew: Yes. There has been a statement by Mr. Sharp indicating that he intends to sign the act, as they call it. It was to have been called the final act but for some reason it is now just the act. If you like I can read what he said; this was a statement made by the Minister to the plenary session during the initialling of the act.

Mr. Forrestall: This morning?

Mr. Andrew: Yes. I am sorry, this afternoon. We received it this morning but it was already afternoon in Paris.

Canada supports the spirit of the act of this conference. We also wish to associate ourselves with the expression of goodwill and co-operation reflected throughout this conference and underlined in the document before us. For these reasons, we are prepared to sign it. I wish to make it clear, however, that we will have to assess the provisions of Articles 6 and 7 in particular . . .

Unfortunately, the document to which Articles 6 and 7 refer has been embargoed until it has been signed tomorrow by the conference. Although I understand there has been a press leak I do not have the tact with me. Articles 6 and 7 refer to the reporting and reconvening part of the act.

The Chairman: Have you any idea about the reporting?

Mr. Andrew: Arrangements do exist.

. . . as to whether they are sufficient to meet one of the major requirements we have consistently stated as being essential to the ultimate effectiveness of the ICCS on the basis of our quarter century experience in international supervision in Viet Nam and elsewhere throughout the world. In very general terms, Articles 6 and 7 represent one approach. An effort has undoubtedly been made to meet our requirements but does it go far enough and will it work? Our concept of an independent continuing political authority is contained in the proposal tabled by me in my statement of February 26. The arrangements provided in Articles 6 and 7 will be reviewed carefully by the Canadian government as it carries out its consideration of the extent to which the various conditions we have stated to be essential to our continued participation in the commission beyond the initial period of 60 days have been, or are likely to be, fulfilled. I must add that in signing the act of this conference I am not accepting any responsibilities on behalf of Canada that are not determined by our initial participation in the commission nor by previously announced Canadian policy.

• 1715

[Interpretation]

M. McKinnon: Vous ne voulez pas nous dire si dans les circonstances présentes il leur est possible d'accomplir quoi que ce soit de ce qu'ils se proposent de faire?

M. Andrew: Si cela ne vous dérange pas, monsieur le président, je préfère m'abstenir de répondre et attendre que nous ayons connaissance de tous les faits.

M. McKinnon: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Nous en avons terminé avec le premier tour. Puis-je vous poser une question, monsieur Andrew? Auriez-vous des nouvelles de dernière minute sur ce qui se passe à la Conférence de Paris à l'heure actuelle que vous pourriez communiquer au Comité?

M. Andrew: Oui. M. Sharp a fait une déclaration indiquant qu'il a l'intention de signer l'Acte, comme il l'appelle. Cela devait s'appeler l'Acte final mais pour quelque raison cela s'appelle maintenant simplement l'Acte. Si vous le désirez, je peux vous lire ce qui est écrit; cette déclaration a été faite par le ministre à la session plénière au cours de la présentation de l'Acte.

M. Forrestall: Ce matin?

M. Andrew: Oui. Je m'excuse, cet après-midi. Nous l'avons reçue ce matin mais c'était déjà l'après-midi à Paris.

Le Canada appuie l'esprit de l'Acte de cette Conférence. Nous souhaitons également nous associer à l'expression de bonne volonté et de coopération qui ont été manifestées tout au cours de cette Conférence et qui paraissent dans le document qui se trouve devant nous. Pour ces raisons, nous sommes prêts à le signer. Cependant, je souhaite que l'on sache que nous aurons à soulever les dispositions des articles 6 et 7 en particulier . . .

Malheureusement, le document qui contient ces articles 6 et 7 est gardé secret jusqu'à ce qu'il soit signé demain à la Conférence. Je sais que la presse en a eu des fuites mais je n'ai pas le texte. Ces articles 6 et 7 traitent de la partie de la Loi concernant les rapports et les contre-rapports.

Le président: Avez-vous une idée au sujet de ces rapports?

M. Andrew: Il y a des arrangements.

. . . pour savoir s'ils répondent suffisamment aux exigences principales que nous avons constamment à répéter comme étant essentielles à l'efficacité finale de la CICS, nous fondant sur notre expérience d'un quart de siècle dans la surveillance internationale au Viet Nam et ailleurs dans le monde. En termes très généraux, les articles 6 et 7 représentent une méthode. Sans aucun doute, on a fait un effort pour satisfaire nos exigences mais est-il suffisant et cela marchera-t-il? Notre conception d'une autorité politique indépendante et permanente est contenue dans la proposition que j'ai déposée dans ma déclaration du 26 février. Les arrangements prévus aux articles 6 et 7 seront revus avec attention par le gouvernement canadien lorsqu'il étudiera dans quelle mesure les différentes conditions que nous avons considérées comme essentielles à notre participation permanente à la Commission au-delà de la période initiale de 60 jours auront été ou seront vraisemblablement remplies. Je dois ajouter qu'en signant l'Acte de cette Conférence, je n'accepte au nom du Canada aucune des responsabilités qui n'ont pas été déterminées par notre participation initiale à la

Commission ni par la politique canadienne précédemment annoncée.